Faire sa demande d'affectation pour le lycée

publié le 06/04/2022 - mis à jour le 06/05/2024

Classes de 3e

Descriptif :

Il est temps de prendre connaissance du processus d'affectation en lycée pour les élèves de 3e. **La saisie des vœux dans le téléservice se fait jusqu'au 27 mai 2024**.

Sommaire :

- **La procédure d'affectation au lycée dans l'académie de Poitiers**

Vous avez tous rempli vos vœux provisoires sur le téléservice **ORIENTATION**, puis avez pris connaissance des réponses émises en conseil de classe. Vous devez à présent saisir vos vœux définitifs dans cette application avant les conseils de classe du 3e trimestre !

Vous allez à présent commencer la procédure vous permettant de choisir une affectation en lycée en utilisant le téléservice **AFFECTATION après la 3e**, accessible depuis **Educonnect**.

Vous pouvez tout d'abord consulter cette page internet d'information via le lien ci-dessous qui vous explique la démarche pour choisir une formation et un lycée sur le téléservice (ouvrir la vidéo)
https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257

La campagne d'affectation a lieu d'avril à début juillet.

Le service en ligne AFFECTATION après la 3e est accessible via le portail EDUCONNECT (portail téléservices) pour les parents d'élèves de niveau 3e scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale.
Une partie publique est également directement accessible ici :
https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/

Ce téléservice vous permet :

- de consulter les offres de formation accessibles après la classe de 3e et d'obtenir de l'information sur le contenu de ces formations, les établissements et les procédures d'admission (à partir de début avril)
- de saisir et enregistrer leurs demandes de poursuite d'étude (du 6 mai au 27 mai)
- de consulter les résultats à leurs demandes (27 juin - début juillet)

2022_flyers-tsa-3e_vdef_3_ (PDF de 5.1 Mo)

- **La procédure d'affectation au lycée dans l'académie de Poitiers**

Toutes les informations utiles sur le site académique

Nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire.

En 3e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET

1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

OCT. DÉC.

Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un entretien individuel d'orientation qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.

2 LE TEMPS DU DIALOGUE

JANV. FÉV.

Connectez-vous au téléservice Orientation ou renseignez la fiche de dialogue remise par le collège pour exprimer vos intentions provisoires d'orientation : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de CAP.

MARS

2e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.

3 LE TEMPS DU CHOIX

MAI

Indiquez vos choix définitifs d'orientation par le téléservice Orientation ou la fiche de dialogue.
En parallèle, **précisez vos choix de formations et d'établissements** en vous connectant au téléservice Affectation après la 3e ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.

JUIN

3e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.

FIN JUIN DÉBUT JUILLET

Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le téléservice Affectation ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**

L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans **l'application nationale Affelnet-lycée**, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte : les vœux de la famille ; le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte : les résultats scolaires ; l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - mise à jour février 2020

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.